

Réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2016

20h00

Convoqué le 6 juillet 2016

Présents : Mme BARRAQUAND Angélique, MM CHINCHILLA Pedro, M. DUC MAUGE Michel, Mme EYNARD Edith, MM. FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, HAINZELIN Pierre, MORIN Christian, Mme PERROT Tiffany, M. RAMBAUD Guy, Mmes TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. Marcel ESCOFFIER (procuration Pierre HAINZELIN), M. Jean-Daniel LAFOREST (procuration à Christian MORIN), Mme Amandine BOREL (procuration à Mauricette VALLET), Mme Marie-Odile GUIRIMAND (procuration à Evelyne TEZIER), Mme BOUVIER Danielle (procuration à Isabelle VIGNON), Mme LEBON Ludivine (procuration à Damien FERLIN), MILESI Pascal (procuration à Edith EYNARD), Mme TABUTEAU Vincenzina (procuration à Tiffany PERROT).

Madame Tiffany PERROT a été élue secrétaire.

1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2016 :

Madame TEZIER fait part de la demande d'ajout de Madame GUIRIMAND concernant le point n°14 (Demande de validation de l'AD'AP) : *à propos de la bibliothèque, Madame GUIRIMAND s'inquiète de la programmation budgétaire tardive (période 3 : 2022 à 2024).*

Le Maire répond qu'au moment du dépôt de l'AD'AP il y avait une incertitude sur l'emplacement des locaux, il est effet envisagé le transfert de la bibliothèque au-dessus de la crèche. L'étude est en cours et les travaux ou le déplacement suivront.

2- Reprise tondeuse FERRARI :

Dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques, **accord du conseil municipal à l'unanimité pour la reprise de la tondeuse FERRARI immatriculée AB-273-CY par les établissements PEILLET PARC & JARDINS de Romans-sur-Isère pour un montant de 8279,20 €.**

3- Décision modificative n°2 budget commune :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante (écritures dans le cadre de la reprise de la tondeuse FERRARI)

	Article	Somme TTC
Investissement recettes		
Produits de cession d'immos	024	+ 8 280 €
Investissement dépenses		
Installation matériel et outillage	2315	+ 8 280 €

4- Décision modificative n°2 budget eau :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante (dans le cadre de l'acquisition de la nouvelle tondeuse)

	Article	Somme TTC
Investissement dépenses		
Matériel spécifique d'exploitation	2156	+ 2 316 €
Installation matériel et outillage	2315	- 2 316 €

5- FPIC- information :

Le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes « Le Pays du Royans » concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Elle adopte, pour 2016, la répartition dérogatoire :

- la répartition du prélèvement du FPIC est établie à 100% à l'encontre de la Communauté de Communes (- 69 102 €)
- la répartition du reversement du FPIC est établie à 100% à l'encontre de la Communauté de Communes (après déduction de la part représentative de la dotation départementale de cohésion sociale soit 77 925€ répartie entre les communes qui ne l'ont pas perçue directement) soit 138 686 €.

La Communauté de Commune ayant délibéré à l'unanimité, les communes n'ont pas à délibérer en retour.

6- Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) :

Le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes qui émet un avis sur le projet de SDCI présenté par le Préfet. Le Conseil Communautaire **REFUSE** le projet de fusion tel qu'il est présenté.

Les communes sont appelées à délibérer pour donner leur accord sur ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité, REFUSE le projet de fusion de la communauté de communes du Pays du

Royans et de la communauté de communes du Vercors proposé par Monsieur le Préfet de la Drôme.

Le périmètre proposé reste bien inférieur au projet de périmètre initial qui aurait permis de rassembler les communes drômoises et iséroises du Royans et du Vercors et de constituer un territoire homogène et équilibré entre zones de montagne et zones de piémont. Une fusion entre les deux intercommunalités de l'Isère peut créer un bassin cohérent et représentatif du territoire du Vercors à même de voir l'avenir avec beaucoup de sérénité.

La prise en compte de ces éléments, le positionnement à prendre par rapport au schéma de cohérence territoriale (SCOT), la montée en charge progressive des compétences à l'échelon intercommunal (eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations, gestion de l'administration du droit des sols, plan local d'urbanisme intercommunal), doit conduire les élus à pousser une réflexion permettant d'inscrire le territoire dans une démarche d'organisation pérenne plutôt que de subir les aléas de fusions successives.

7- Convention de mise à disposition local au profit de l'association PEP SRA :

Damien FERLIN rappelle que la commune loue par convention au CALD un local dans le bâtiment « Les Orchidées » quartier des Chaux.

En parallèle, la commune met à disposition depuis de nombreuses années un ancien appartement au CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique). Cet appartement est vétuste et ne répond plus aux critères d'accueil des enfants. Il est donc proposé de mettre à disposition, par convention, le local du CALD à l'association PEP SRA (Pupilles de l'Enseignement Sud Rhône Alpes) pour l'accueil de ses activités et du CMPP.

L'association versera annuellement un montant forfaitaire de 3 000€ au titre de participation au loyer et aux charges.

Accord du conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (Marie-Odile GUIRIMAND)

8- Convention ERDF :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF va procéder à l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur la parcelle AM 198 appartenant à la commune.

Il convient de signer une convention avec ERDF concernant la réalisation, l'exploitation et les servitudes liées à ces modifications.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer cette convention avec ERDF.

9- Facturation clés Centre Social « La Paz » :

La commune a mis à disposition gracieusement au Centre Social « La Paz » un jeu de clés sécurisées pour l'utilisation de salles communales.

Ce jeu complet ayant été égaré, le Maire propose de facturer au Centre Social la valeur de ces clés soit 150€.

Accord du conseil municipal par 21 voix pour et 2 abstentions (Marcel ESCOFFIER et Marie-Odile GUIRIMAND) pour autoriser le Maire à émettre un titre de recettes de 150€ correspondant à la valeur du trousseau de clés perdu.

10- Rapport sur l'eau :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité du rapport sur l'eau 2015 qui reste à la disposition de tout usager.

11- Tarification travaux raccordement réseau eaux pluviales :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer les tarifs suivants TTC pour facturation des travaux de raccordement au réseau d'eaux pluviales :

- personnel :	22.00 € / heure
- véhicule de liaison sans chauffeur :	10.00 € / heure
- camion sans chauffeur :	28.00 € / heure
- tractopelle sans chauffeur :	30.00 € / heure
- autre matériel	
(Compacteur, compresseur, ...)	12.00 € / heure
- enrobé à froid :	108.00 € / tonne
- sable ou gravier pour tranchée :	28.80 € / m ³
- canalisation PVC diam 110 :	5.04 € / ml
- canalisation PVC diam 125 :	6.48 € / ml
- canalisation PVC diam 160 :	8.88 € / ml
- canalisation PVC diam 200 :	12.00 € / ml
- regard de branchement :	110.40 € / unité

- regard béton jusqu'à 40x40 y compris tampon : 138.00 € / unité
- regard béton jusqu'à 50x50 y compris tampon : 177.60 € / unité
- regard béton jusqu'à 60x60 y compris tampon : 204.00 € / unité
- regard diam. 800 : 384.00 € / unité
- tampon diam. 600 trottoir : 108.00 € / unité
- tampon diam. 600 chaussée : 204.00 € / unité
- grille 40x40 60.30 € / unité
- grille 50x50 96.84 € / unité
- autres fournitures ou matériel spécifique : facturé selon le prix d'achat majoré de 10% pour pertes, chutes, transport et autre

12- Demande de subvention amendes de police :

Accord du conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (Marcel ESCOFFIER qui aurait souhaité une commission voirie en amont) pour solliciter une subvention au titre des amendes de police cantonales pour la sécurisation de l'avenue des Pionniers du Vercors. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 078,50 € HT.

Le Maire précise qu'il s'agit de bloquer la subvention et que le projet définitif serait étudié en commission voirie.

13- Adhésion à l'association départementale des communes forestières :

Monsieur RAMBAUD présente la fédération nationale des communes forestières, son réseau, ses actions et son rôle au niveau départemental et national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale, pour la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt et pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le Maire propose d'adhérer à la fédération, il précise que le montant de la cotisation est établi selon un barème indexé sur le montant des ventes de bois de l'année N-1 (soit 248€ pour l'année 2016).

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale.

14- Commissions municipales :

Suite à l'entrée De madame Amandine BOREL au conseil municipal, les commissions sont revues et approuvées à l'unanimité suivant tableau annexé au compte rendu.

15- Questions diverses :

- Suite à l'article sur le budget dans le bulletin municipal, Evelyne TEZIER souhaite qu'un espace soit réservé aux conseillers municipaux de l'opposition dans le prochain bulletin municipal. Le Maire lui rappelle que le fonctionnement est le même que sous l'ancienne mandature : les comptes rendus des conseils municipaux, dans lesquels s'expriment les conseillers, sont intégralement publiés dans le journal qui est un bulletin d'information sur les décisions municipales.

- Tiffany PERROT donne les informations suivantes concernant les festivités :

*les Mercredis sur Place ont débuté le 6 juillet et se termineront le 24 août

* cérémonie du 14 juillet à 11h00 place de la Mairie et feu au stade de rugby à 23h00

* Rallye Paul FRIEDMAN les 16 et 17 juillet : les élus sont invités à partager la pogne et le café de 6h30 à 10h00 devant l'école Pasteur

* accueil de la trans-Vercors le 28 août en partenariat avec la CCPR : entre 900 et 1 000 participants

- Prochain conseil municipal lundi 5 septembre

Séance levée à 21h10.